

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	2
Dont représentés	
Votants	
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, M. MONSEGU Michel (suppléant de Mme RODRIGUES Catherine), Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme RODRIGUES Catherine, Mme MAILLE Julie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021-C2 : PROGRAMME DE TRAVAUX - LANCEMENT DES ETUDES PREALABLES PROJET DE RENOVATION GLOBALE DE L'ECOLE MATERNELLE DE GARLIN

RAPPORT

Mme la Présidente informe l'assemblée que dans le cadre de la poursuite du programme de rénovation du patrimoine immobilier du Syndicat, une priorité doit être donnée ces prochaines années à la rénovation globale de l'école maternelle de Garlin et du groupe scolaire de Diusse.

Dans le cadre de son adhésion au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale, formalisée par délibération n°2016-34 du 20 décembre 2016, le syndicat bénéficie d'une assistance technique et administrative pour la définition des projets, comprenant notamment l'élaboration des études de faisabilité, l'aide à l'établissement du programme, le montage du dossier technique et l'accompagnement dans la recherche de financement.

Mme la présidente rappelle que dans le cadre de cet accompagnement, des premières études techniques avaient été réalisées en 2018, en vue notamment d'établir un diagnostic technique d'état des lieux et de préciser le périmètre des travaux à mener.

Le rapport technique établi à partir de ce diagnostic priorise les travaux à réaliser.

Pour l'école maternelle de Garlin, le cout total des travaux était estimé en octobre 2018 à 880 000 € HT, avec notamment en priorités :

- > La réhabilitation de la toiture terrasse principale
- > la mise en conformité des organes de sécurité incendie
- > le changement des menuiseries extérieures
- > la réhabilitation des locaux de la partie centrale de l'école
- > l'assainissement extérieur des réseaux
- > la mise aux normes handicapés

Pour le groupe scolaire de Diusse, le cout total des travaux était estimé en octobre 2018 à 800 000 € HT, avec notamment en priorités :

- > La réhabilitation de la toiture terrasse de l'école primaire
- > la mise en conformité des organes de sécurité incendie de l'école primaire
- > le changement des menuiseries extérieures de l'école primaire et de l'école maternelle
- > la réhabilitation des locaux de l'école primaire et de l'école maternelle
- > la mise aux normes de l'assainissement de l'école maternelle
- > la mise en conformité électrique de l'école maternelle
- > la rénovation du réfectoire

Considérant que pour des raisons techniques et financières, ces deux opérations ne pourront être réalisées conjointement.

Considérant le diagnostic technique réalisé par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, il vous est proposé d'autoriser Mme la Présidente à mandater le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale, pour réaliser les études préalables au projet de rénovation globale de l'école maternelle de Garlin, comprenant notamment l'élaboration des études de

faisabilité, l'aide à l'établissement du programme, le montage du dossier technique et l'accompagnement
la recherche de financement.

Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 064-200064160-20210621-2021_C2-DE

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à mandater le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale, pour réaliser les études préalables au projet de rénovation globale de l'école maternelle de Garlin.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente.



SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN

Michèle PLANTE